

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 mars 2025

*Pour un numérique en santé souverain, de confiance et inclusif*

**CFE-CGC**

Le numérique en santé désigne des dispositifs et pratiques qui collectent, transmettent et analysent des données de santé. On y retrouve les solutions avancées d'analyse et de diagnostic médical, mais aussi l'ensemble des applications pour la santé reliées à des appareils mobiles ou à des objets connectés.

Cet avis s'appuie sur 3 principes directeurs, que soutient la CFE-CGC : l'humain au cœur de toutes les préoccupations, la confiance des utilisateurs et la souveraineté.

L'avis rappelle la place centrale que doit avoir « Mon espace santé » et formule des préconisations sur la finalité, la confiance et l'accessibilité. Mais, car il y a un mais ; concernant la souveraineté, pour la CFE-CGC, le compte n'y est pas. Certes l'avis soutient « la création d'un fonds de souveraineté européen » mais cette unique préconisation de souveraineté industrielle de l'avis est très insuffisante au regard des ambitions hégémoniques des USA et de la Chine sur l'IA et les données. Si nous ne faisons pas plus pour l'émergence de champions français et européens du numérique en santé – nous parlons bien là d'acteurs privés – alors demain nous serons dépendants ! Est-ce une sous-estimation du risque ou un choix politique délibéré de ne pas rechercher l'émergence d'acteurs privés français et européens ? La réponse est peut-être dans la conclusion de l'avis qui voudrait que « le numérique en santé doit être un service public ». L'ensemble des applications pour la santé reliées à des appareils mobiles ou à des objets connectés... un service public ?!

Par ailleurs, nous regrettons que la commission ait cédé à ses vieux démons, en préconisant, une nouvelle fois, un accroissement des dépenses publiques. Alors que nos comptes publics vont faire l'objet de fortes tensions, entre les impératifs d'investissement dans l'enseignement et la recherche, le soutien à notre modèle de protection sociale, à la transition énergétique, au renforcement de notre sécurité, extérieure comme intérieure, était-il absolument nécessaire de demander des dépenses publiques supplémentaires ? pour les CPAM, pour la CNIL, pour davantage de contrôles ?

**Le groupe CFE-CGC s'est abstenu.**